

LA PAYE DU PERSONNEL MEDICAL

TARIF 2025
1.190 € TTC
PAR AGENT

DUREE
2 jours
(9 h -17 h)

OBJECTIFS - COMPETENCES VISEES



- Permettre aux stagiaires d'appréhender les mécanismes complexes de la paye du personnel médical.

Attention ce chapitre ne traite pas des émoluments du personnel médical hospitalier et enseignant des CHU.

METHODOLOGIE

1ère journée : enseignement théorique

2ème journée : enseignement pratique (élaboration de bulletins de paye)

Supports de cours remis sous format papier et/ou accessible via l'espace client



PUBLIC CONCERNE

- Tout personnel affecté dans un service paye

PREREQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation

NOMBRE DE PARTICIPANTS



12 personnes maximum

PROGRAMME



LES ELEMENTS POSITIFS DU BULLETIN DE PAYE

Les émoluments

- Les Praticiens Hospitaliers
- Les Assistants des Hôpitaux : Assistants (associés) généralistes et assistants (associés) spécialistes
- Les praticiens contractuels et les « anciens contractuels »
- Les praticiens attachés
- Les internes, les Docteurs Junior, les F.F.I.
- Les praticiens associés
- Les praticiens cliniciens
- Les statuts accessibles aux personnels médicaux titulaires d'un diplôme étranger

Les indemnités

Constituant un élément fixe (extrait) :

- Indemnité d'engagement de service public exclusif (P.H) – **Nouvelle réforme !**
- Indemnité pour activité exercée sur plusieurs établissements
- Prime d'engagement à exercer à plein temps (Assistants) et Prime d'exercice territorial (2017)
- Indemnité de sujétion particulière et forfaitaire (Internes, Résidents, F.F.I.)
- Prime de responsabilité pour les internes de 4ème et 5ème année

Constituant un élément variable :

- Indemnité de sujétion pour travail effectué la nuit, le samedi après-midi, le dimanche ou les jours fériés.
- Indemnité forfaitaire pour temps de travail additionnel
- Les astreintes : astreintes opérationnelles et de sécurité, déplacements
- Indemnité de garde pour les internes, résidents, F.F.I. et étudiants
- Indemnités compensatrices d'avantages en nature pour les internes, les résidents et les F.F.I.

Non logés mais nourris, non nourris et non logés, non nourris mais logés

LES ELEMENTS NEGATIFS DU BULLETIN DE PAYE

Les retenues ouvrières sont quasiment identiques à celles du personnel non médical contractuel, avec toutefois quelques bases différentes concernant notamment l'I.R.C.A.N.T.E.C.

- **La C.S.G** : Déductible et non déductible
- **Le R.D.S**
- **L'assurance maladie, décès** : L'assurance maladie, décès
- **La vieillesse**
Régime général
Régime complémentaire : IRCANTEC /tranche A / tranche B / cas particuliers
- **La contribution solidarité autonomie**

LES CHARGES PATRONALES

Elles s'assimilent, comme les retenues ouvrières, à celles du personnel non médical contractuel.

L' U.R.S.S.A.F

- L'assurance maladie et décès
- La vieillesse
- Les allocations familiales
- Le F.N.A.L.
- La taxe transport
- L'accident du travail

L' I.R.C.A.N.T.E.C.

- Tranche A - Tranche B - Cas particuliers

LA TAXE SUR LES SALAIRES

- Totalité - Tranche 1 - Tranche 2

POLE EMPLOI

- Personnel sous contrat



SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

- Test de pré positionnement en début de formation pour évaluer le niveau du stagiaire
- Test de post positionnement en fin de formation pour évaluer l'évolution des compétences
- Fiche d'évaluation globale de la formation
- Remise d'une attestation de formation